

Dans les écoles, mobilisation !

Pour SUD éducation, l'objectif est de garder les écoles ouvertes le plus longtemps possible car l'échec de la continuité pédagogique pendant le confinement a été cuisant. Le seul moyen immédiat pour cela en minimisant les risques sanitaires et qui fasse sens au plan pédagogique, ce sont les dédoublements par le recrutement massif de personnels titulaires avec l'ouverture des listes complémentaires ainsi que la titularisation à temps-plein de toutes et tous les contractuel-les (enseignant-e-s et AESH notamment).



Etat des lieux de rentrée protocole sanitaire

Depuis le début de la crise sanitaire, les protocoles dictés par le ministre sont inapplicables dans les écoles en raison de la vétusté et de l'insuffisance des locaux, de leur configuration, du manque de matériel et de produits, du manque de personnel, exposant personnels enseignants, non-enseignants et élèves à une contamination. Le protocole est à géométrie variable selon les besoins de l'inspection : on est ainsi passés de 4 m² par élève à une distanciation d'1 m quand c'est possible, d'un cas Covid à trois cas Covid pour la fermeture de classe.

La croissance exponentielle de cas de Covid dans les écoles et établissements scolaires est bien réelle, mettant en évidence l'échec des mesures dictées par le ministre en raison de l'absence de modification du proto-

cole face à la deuxième vague et du refus de recruter suffisamment de personnels pour faire baisser les effectifs. Pour preuve, Santé publique France comptabilise 26 235 cas positifs chez les enfants de 10 à 19 ans pour la période du 2 au 5 novembre alors que le ministre fait état de 3 528 élèves considéré-e-s comme cas Covid.

L'écart entre le chiffre donné par le ministre et celui des remontées des laboratoires tests à la main est de 22 707. Pourtant le ministère le savait depuis la rentrée puisque, le Bulletin hebdomadaire de l'agence Santé Publique France publié le 24 septembre indiquait déjà que dans les 899 clusters en cours d'investigation 32% concernent le milieu scolaire et universitaire.

Manque de personnels d'entretien

Le respect du protocole impose une surcharge de travail aux collègues agent-e-s territoriaux-ales en sous-effectif et qui manquent de matériel depuis longtemps déjà.

Tout-e employeur-se doit sécurité et santé de son personnel au travail. Plusieurs

registres existent, ils sont obligatoires et doivent être à disposition dans chaque école. Pour des renseignements complets sur ces registres et comment les remplir, contactez votre syndicat SUD éducation local.

Collègues remplaçant-e-s

D'année en année, les gouvernements successifs réduisent les moyens alloués à l'Éducation nationale et avec eux, celui des postes de remplaçant-e-s. Le nombre de cas contact ou Covid parmi les enseignant-e-s a provoqué dès septembre l'épuisement des capacités de remplacement privant ainsi des milliers d'élèves de cours et obligeant en cas d'absence d'un-e enseignant-e à répartir ses élèves dans les autres classes déjà surchargées, ce qui dans le contexte sanitaire actuel met en danger la santé des personnels, des élèves et de leurs familles.

A cela s'ajoute l'exposition des collègues remplaçant-e-s amené-e-s à circuler sur plusieurs écoles ou établissements scolaires, parfois dans la même journée, à un risque élevé de contamination et de propagation du virus.

Les dédoublements deviennent une mesure urgente afin d'éviter les fermetures des écoles et des établissements et afin de favoriser la mise en place des gestes barrières. Réduisons les effectifs pour que ces lieux ne deviennent pas des foyers potentiels de contamination.

Embauches de remplaçant-e-s pour 3 mois



Pour le ministre Blanquer, la crise sanitaire agit comme un effet d'aubaine, lui permettant de justifier le recrutement de personnels contractuels dans le premier degré, alors que cette pratique est pour l'heure rare sur l'ensemble du territoire.

Le ministère de l'Éducation nationale a choisi de recruter jusqu'à 6000 enseignant-e-s contractuel-le-s dans le premier degré pour des contrats d'une durée extrêmement courte : les contrats n'excéderont pas 2021. Le choix du ministère de précariser au maximum les personnels recrutés, alors même que

les effets de la crise économique commencent à se traduire par des vagues de licenciements est bien un choix politique.

Pour SUD éducation, la politique de recrutement de personnels sans formation préalable avec une rémunération faible et sans aucune autre perspective que le licenciement dans trois mois est indécente. Ces personnels se verront également exclure du versement la prime d'équipement que le ministère réserve aux personnels contractuels embauchés à l'année scolaire.

Du numérique dans tout ce qu'il a de pire

L'Éducation nationale a lancé un appel d'offre de 8.3 millions d'euros pour s'équiper avec des logiciels de Microsoft. L'idée est de faire de l'école un marché aux GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft). D'autres choix auraient pu être faits, notamment avec des logiciels libres. La « continuité pédagogique » donne l'illusion qu'on peut enseigner derrière un écran. Les enseignant-e-s l'ont fait avec leurs moyens personnels (ordinateurs, abonnements téléphoniques et internet, imprimante, encre... sans aucune subvention ni prime de matériel). Derrière cela, il y a aussi l'idée d'augmenter le temps de travail des enseignant-e-s, dans un mélange entre l'enseignement en classe, pour les élèves qui vont pouvoir assister aux cours, et celui à distance pour les élèves qui restent chez eux. C'est une double tâche qui augmente d'autant le temps de travail.



Quelques exemples...

- « Accueil très compliqué et usant : trois fois par jour en extérieur, y compris sous la pluie, pour ne pas mixer les groupes. Idem pour les sorties en maternelle. »
- « Multiplication du nombre de récréations à des horaires différents (donc multiplication du nombre de services par enseignant.es et horaires pas toujours respectueux du rythme des enfants). »
- « Pour l'EPS, le cas de la piscine est parlant : en mai/juin c'est non. En septembre, cela redevient obligatoire, avec dans certaines circonscriptions des passages dans des vestiaires en sous-sol (bonjour l'aération !) et dans des vestiaires de 15 à 24 m² pour 25 élèves... »
- « Sur demande de l'inspection, pas de brassage entre les cycles en élémentaire, mais pas à la cantine et en périscolaire. »
- « Pour que les enseignant.es soient considérés "cas contact", donc testé-e-s, il faut qu'ils/elles aient été à moins d'un mètre d'une personne positive, sans masque, dans une salle non aérée. »
- « Des enseignant-e-s, qui viennent de se faire tester, ont reçu des appels d'un médecin de l'Éducation nationale, qui leur a demandé de retourner en classe, avant d'attendre le résultat. »
- « Dans une autre circonscription, un médecin scolaire a menacé des collègues cas contact d'une même école de les dénoncer à la DASEN pour faute professionnelle, parce qu'elles avaient mangé ensemble en salle des maîtresses. »
- « Pas de possibilité d'ouverture en grand, car les fenêtres ne s'ouvrent parfois pas du tout. Au mieux, 50 cm d'ouverture pour chaque fenêtre. »
- « Deux enfants ont vomi à l'école le matin à 9 heures. De la sciure a été déposée dessus et cela n'a été ramassé que le soir à 17 h. »
- « Manque fréquent de papier toilette, savon et essuie-mains en papier. »
- « Manque de lavabos dans les écoles entraînant des temps à rallonge afin que tous les enfants puissent se laver les mains. »
- « Manque d'espaces pour les adultes qui doivent respecter la distance sur les temps de repas et les réunions. »
- « Alors qu'il y a une restriction du nombre de personnes en réunion partout dans l'espace public, à l'école, aucune consigne n'est donnée. Les adultes peuvent déjeuner dans une salle commune chaque jour... Les IEN recommandent plusieurs services, mais ce n'est qu'une recommandation souvent impossible à suivre, avec notamment des locaux inadaptés et des espaces exigus. Il en va de même pour les réunions institutionnelles. »
- « Au collège, des réunions de pré-rentrée ont réuni plus de 60 adultes, avec, par exemple, un déjeuner commun en intérieur... Le ton est donné... »

Revalorisations : des annonces toujours très insuffisantes

La revalorisation doit se faire sous forme indiciaire et non indemnitaire, et doit correspondre à une enveloppe bien supérieure, pour compenser à minima la baisse du niveau de vie des personnels depuis le gel du point d'indice en 2010. Depuis 1995, à échelon constant, les personnels ont vu leur salaire fondre de près de 20% en tenant compte de l'inflation.

Par ailleurs, ces annonces risquent d'être un levier pour que le ministre exige des contreparties sur le temps de travail, les congés scolaires et le numérique.

-Une première tranche de 173 millions d'euros sera consacrée à l'octroi de primes d'attractivité pour les débuts de carrière, avec un versement dégressif du 2e (1400 euros bruts annuels) au 7e échelon (500 euros brut annuels). Cette prime serait la même pour les PE, les certifié-e-s et les agrégé-e-s. Les

contractuel-le-s seraient également concerné-e-s, avec une prime dégressive allant de 54 euros nets par mois à 27 euros nets par mois.

-Une deuxième tranche de 178 millions d'euros est consacrée à la prime d'équipement informatique, ce qui représente un versement unique de 150 euros par enseignant-e ou psyÉN.

-Une troisième tranche sera versée pour diverses mesures catégorielles. Parmi celles-ci, les 45 millions d'euros versés aux directeurs et directrices d'école, à peu près dans les mêmes proportions que la prime versée cette année en octobre, ne sont pas suffisants : les revendications des personnels portent non seulement sur la revalorisation, mais aussi sur les aides administratives et les décharges dans des proportions conséquentes.

Décharges pour les directions : des annonces décevantes

Le ministère de l'Éducation a annoncé une dotation de 900 ETP aux académies en 2021 pour les décharges de direction d'école d'une à trois classes. Il s'agit d'une première réponse aux revendications des personnels qui font face tous les jours à l'ensemble des injonctions contradictoires de l'administration et à un protocole sanitaire inapplicable.

Une possible prime de 450 € bruts annuels variable selon le nombre de classes pour les directrices et directeurs ainsi qu'une augmentation du temps de décharge de direction si l'école accueille un PIAL ou une ULIS font partie des suppositions du ministre.

pour les écoles d'une classe le temps de décharge passerait de 4 à 6 jours annuels

pour les écoles de deux classes de 10 à 12 jours de décharge annuels

pour les écoles de trois classes de 10 jours annuels à 2 jours par mois

Dans ces hypothèses, le ministère ne prévoit aucune augmentation de temps de décharge pour la direction des écoles de plus de 4 classes qui sont pourtant les plus nombreuses en France.

L'enveloppe de 21 millions d'euros prévue dans le projet de loi de finances 2021 ne peut

plus garantir la prime de 450€ allouée aux directrices et directeurs en 2020. C'est pourquoi le ministère n'a évoqué que des hypothèses :
une prime de 404 € bruts annuels pour la direction des écoles d'une à 3 classes
une prime de 449 € bruts pour la direction des écoles de 4 à 9 classes
une prime de 494€ bruts pour la direction des écoles de 10 classes et plus
ou alors une prime de 200 € pour la direction des écoles d'une à 3 classes et 575 euros pour 4 classes et plus.

Pour SUD éducation, ces annonces sont particulièrement décevantes, un an après le suicide de Christine Renon. SUD éducation exige une augmentation significative du temps de décharge de service pour tous les personnels chargés de direction, sans attendre l'année prochaine.

SUD éducation exige les créations de postes nécessaires cette année scolaire par le biais du recours aux listes complémentaires, de la titularisation à temps plein des contractuel-le-s, de l'ouverture de concours exceptionnels.